

Les démarches de l'Uniopss en 2011

Sommaire

VIE ASSOCIATIVE :

Contribution aux Cahiers d'Espérance des Etats généraux de l'ESS
Les associations sanitaires et sociales : au service de chacun !
Rentrée sociale : L'actualité législative, réglementaire et conventionnelle de l'action sanitaire et sociale
Faire ensemble 2020 : Les associations se projettent
Un rapport sur la « connaissance des associations »
Europe

ACTUALITÉS TRANSVERSALES

MÉDICO-SOCIAL ET SOCIAL

Personnes âgées

Sanitaire

Enfance - Famille - Jeunesse

Aide et soins à domicile

SOCIAL

Insertion - Exclusion

EMPLOI ET RESSOURCES HUMAINES

Les Rendez-vous

Une plateforme pour les élections présidentielles

Restaurer la cohésion sociale, retrouver la confiance, tels sont les maîtres mots de cette plateforme. Portée par une centaine d'organisations nationales non lucratives agissant dans des champs aussi divers que la santé, le handicap, le secteur des personnes âgées, la lutte contre l'exclusion, la protection de la jeunesse, la petite enfance, ainsi que par 23 unions régionales (URIOPSS), ce texte offre une lecture transversale des phénomènes qui rongent aujourd'hui notre « vivre ensemble » et propose un ensemble de solutions pour stopper la spirale de l'exclusion et des inégalités.

Les propositions de l'UNIOPISS ne doivent pas rester lettre morte et tous les citoyens peuvent s'en saisir. C'est la raison pour laquelle un site internet a été créé : www.uniopss-presidentielles2012.fr

Celui-ci poursuit plusieurs objectifs. Tout d'abord, il doit permettre à chacun de soutenir la plateforme en signant celle-ci en ligne. Cette plateforme peut devenir un outil de partage et de contributions. Ainsi, jusqu'au deuxième tour de l'élection présidentielle, le 7 mai prochain, et en écho à la plateforme, les initiatives des adhérents seront mises en valeur, la parole à des intellectuels et chercheurs sera donnée, une place à des témoignages de personnes accompagnées par les structures sera faite et l'UNIOPISS se positionnera sur les grandes évolutions de nos secteurs.

[www : Fiche 64954](http://www.uniopss.fr)

VIE ASSOCIATIVE

Les Positions du réseau Uniopss-Uniopss

Contribution aux Cahiers d'Espérance des Etats généraux de l'ESS

Dans le cadre des Etats généraux de l'ESS qui se sont tenus en juin 2011, l'Uniopss a élaboré trois cahiers d'espérance dans le cadre des Etats généraux :

- le 1er s'intitule : **"Pour une politique européenne de reconnaissance et de développement de services sociaux d'intérêt général de qualité"** et reprend le contenu du manifeste européen initié par l'Uniopss et le Labo de l'ESS fin 2010 pour une politique européenne de développement des SSIG ;
- le 2è s'intitule : **"Donner la citoyenneté à tous en faisant participer toutes les personnes, même celles en grande difficulté"** et prône l'association systématique des personnes aux politiques publiques qui les concernent, dans le cadre de lieux de concertation. "Plus aucune politique publique ne doit être élaborée sans les personnes concernées. Cela implique une présence de personnes concernées dans toutes les instances où se débattent les politiques publiques. Cette dimension doit être prise en compte dans les textes (ce qui tend à se faire) mais doit surtout être effective en pratique avec des moyens mis à disposition pour permettre une réelle expression de ces personnes" ;
- le 3è s'intitule : **"Pour une politique d'accueil de la petite enfance qui donne leur chance aux enfants de ce pays"** et valorise les pratiques innovantes des acteurs non lucratifs du secteur de la petite enfance, à partir du site internet "Accueil Petite Enfance".

[www : Fiche 61596](http://www.uniopss.fr)

Publication du Réseau Uniopss-Uniopss

Les associations sanitaires et sociales : au service de chacun !

L'UNIOPISS a réalisé avec le soutien de la Macif, une plaquette de présentation de l'offre de service des associations sanitaires et sociales.

Ce document décrit la réalité des associations que les URIOPSS et l'UNIOPISS représentent au quotidien.

[www : Fiche 61723](http://www.uniopss.fr)

Les associations sanitaires et sociales :
au service de chacun !



VIE ASSOCIATIVE (SUITE...)



Rentrée sociale : L'actualité législative, réglementaire et conventionnelle de l'action sanitaire et sociale

L'actualité législative, réglementaire et conventionnelle de l'action sanitaire et sociale : Le Document de rentrée sociale de l'Uniopss

Comme chaque année, le réseau Uniopss/Uriopss publie en septembre le document intitulé : « *Rentrée sociale des associations sanitaires, sociales et médico-sociales : enjeux politiques, budgets prévisionnels 2012* ». Ce document réalisé par le réseau UNIOPSS-URIOPSS est l'ouvrage annuel sur les enjeux politiques 2011-2012, ainsi qu'une aide à la construction des prévisions budgétaires des associations.

Si vous souhaitez en commander un exemplaire au tarif de 48 € plus les frais de port, nous vous remercions de contacter le secrétariat de l'URIOPSS Bretagne au 02 99 87 51 52 ou par mail à uriopss@uriopss-bretagne.asso.fr

www : Fiche 62970

Faire ensemble 2020 : Les associations se projettent

La Fonda lance une démarche prospective au service du monde associatif et de l'économie sociale et solidaire. Elle vise à outiller les acteurs associatifs pour les aider à bâtir des stratégies de moyen et long terme. Elle implique la consultation d'acteurs associatifs, de chercheurs et d'experts.

Il est proposé au réseau Uniopss-Uriopss de s'impliquer dans la démarche animée par la Fonda, en particulier à travers l'organisation d'un ou de groupes locaux de réflexion prospective.

www : Fiche 60601

Un rapport sur la « connaissance des associations »

Le rapport du Conseil National de l'Information Statistique (Cnis), piloté par Edith Archambault et auquel l'UNIOPSS a participé, présente des recommandations concrètes pour améliorer la connaissance statistique des associations. Il répond à une demande exprimée depuis longtemps par ces dernières : la mise en place d'un système d'observation « complet, pérenne et doté de moyens », sous l'égide de la statistique publique.

Il propose des pistes précises d'amélioration pour mesurer le nombre d'associations, ainsi que leur poids économique et leur valeur ajoutée. Ce rapport propose également une réflexion pour des indicateurs sur l'utilité sociale des associations. Dans un souci d'opérationnalité, les demandes sont classées non seulement par ordre de priorité, mais aussi de faisabilité. Selon cette logique, la priorité des priorités est que l'observation des associations soit réalisée par une unité statistique dédiée, au sein du système statistique public, afin qu'elle soit durable.

Europe

L'Uniopss interpelle la Commission européenne sur son initiative autour de l'entrepreneuriat social

Le président de l'Uniopss a adressé en juin, un courrier à Michel Barnier, Commissaire européen chargé du marché intérieur. Dans son courrier, le Président de l'Uniopss interpelle le Commissaire sur les fondements de l'initiative européenne pour l'entrepreneuriat social "dont les contours sont flous et qui paraît exclure les acteurs non lucratifs".

L'initiative européenne pour l'entrepreneuriat social fait partie des 12 chantiers prioritaires du nouvel acte pour le marché unique dans le cadre d'une communication de la Commission européenne intitulée « L'Acte pour le marché unique : Douze leviers pour stimuler la croissance et renforcer la confiance » présentée en avril 2011.

www : Fiche 61728

L'Europe prohibe l'assurance solidaire

La commission européenne a décidé le 26 janvier 2011 que les aides fiscales aux contrats complémentaire santé « solidaires et responsables » sont désormais prohibées à l'intérieur de chaque Etat membre, notamment en France, où ce régime était en application depuis plusieurs années. Malgré l'objectif social démontré de ce type de contrats, dont les primes ou cotisations ne sont pas fixées en fonction de l'état de santé de la personne qui y souscrit mais de sa situation sociale, ils sont aujourd'hui considérés comme incompatibles avec le marché intérieur.

Dans une lettre adressée à la Commission fin 2010, Hubert Allier, Directeur Général de l'UNIOPSS, avait rappelé que cette décision allait empêcher les personnes à faible revenu ou présentant un profil de risque particulier de souscrire à une complémentaire santé. Les contrats les concernant seront en effet trop peu rentables pour les complémentaires, eu égard à leur situation. La décision européenne marque donc un véritable recul en termes d'accès aux soins et de protection de la santé.

ACTUALITES TRANSVERSALES

Les Positions du réseau Uniopss-Uriopss

L'impact de la loi Fourcade sur la régulation du secteur social et médico-social

La loi Fourcade modifiant certaines dispositions de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires (loi HPST) a été adoptée et publiée le 10 août 2011.

L'UNIOPSS, en lien avec d'autres fédérations et têtes de réseau, a été particulièrement active dans le cadre de la discussion de cette loi et un certain nombre des amendements légitimes qu'elle a proposés et défendus ont été retenus par le législateur.

[www : Fiche 62183](#)

Loi Fourcade : l'Uniopss demande l'adoption d'un nouveau texte

Dans une lettre adressée au gouvernement et au Parlement en septembre, l'Uniopss a réclamé que le législateur adopte à nouveau certaines dispositions de la loi Fourcade censurées par le Conseil constitutionnel pour des raisons de forme. Ces dispositions concernent notamment le secteur social et médico-social. Certaines d'entre-elles avaient repris purement et simplement des propositions de l'Union et de ses adhérents nationaux.

L'Uniopss demande ainsi que le Parlement adopte à nouveau une disposition portant sur les frais de transport des enfants et adolescents accompagnés par les centres d'action médico-sociale précoce (CAMSP) et les centres médico-psycho-pédagogiques (CMPP). En effet, les familles et les gestionnaires de ces centres se trouvent face au refus de paiement de certaines caisses d'assurance maladie de ces frais de transport et ce malgré les textes sur le contentieux de la tarification sanitaire et sociale pour tenir compte du rôle reconnu aux préfets de région en matière de tarification de certains établissements et services sociaux. L'Uniopss souhaite donc que le gouvernement réintroduise rapidement des dispositions sur ces sujets et d'autres dans un prochain projet de loi. (Union sociale, Octobre 2011, n°250)

Reconnaissance d'un nouveau risque de protection sociale : l'Uniopss prend position

[www : Fiche 60675](#)

Dans le cadre du grand débat national sur la dépendance ouvert par le Président de la République, l'Uniopss a récemment pris position en faveur de la reconnaissance d'un nouveau risque de protection sociale relatif à la compensation du besoin d'aide à l'autonomie.

Harmoniser et mieux financer les aides à l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap

Le GR 31 qui rassemble les organisations représentatives des personnes âgées ou handicapées, présentes au CA de la CNSA, a publié, à l'occasion du débat sur la dépendance et le 5ème risque ouvert par le gouvernement en 2011, un manifeste, dans lequel il rappelle les 7 principes fondamentaux permettant aux personnes ayant besoin d'aides à l'autonomie, quel que soit leur âge, d'être considérées de plein droit comme des assurés sociaux et des citoyens.

[www : Fiche 59636](#)

Les Rendez-vous

Réforme des collectivités territoriales, à suivre...

Union sociale, Janvier 2011, n°243

Parue au Journal Officiel, le 17 décembre 2010, la loi sur la réforme des collectivités territoriales visait initialement à améliorer l'efficacité de l'action des conseils généraux et régionaux. Pourtant le futur paysage politico-administratif n'apparaît pas clairement. Lors des débats parlementaires, l'Uniopss a pris position en particulier sur la fin de la clause de compétence générale et sur la création des métropoles. « Pour l'Uniopss, clarifier les compétences des collectivités ne doit pas aboutir à un recul de leur soutien dans le champ de la solidarité. Ainsi, nombre de régions co-financent les investissements des établissements, aux côtés de l'Etat et des départements. De même, elles subventionnent des projets associatifs de solidarité. Ces interventions pourront-elles se poursuivre ? A défaut, quels passages de relais pour préserver l'accompagnement des publics fragiles ?

La métropole, dit la loi, pourra exercer une partie des compétences d'action sociale, si le département en est d'accord. Comment éviter alors des disparités de traitement entre habitants des riches métropoles et résidents du reste du département ? Le département conservera-t-il les ressources nécessaires pour exercer ses compétences sur le reste du territoire ?

MÉDICO-SOCIAL ET SOCIAL

Personnes âgées

Les Positions du réseau Uniopss-Uriopss

Dépendance : l'Uniopss exprime ses interrogations

Union sociale, Octobre 2011, n°250

Dans un communiqué diffusé le 30 août, l'Uniopss a exprimé ses plus vives interrogations après l'annonce du report de la réforme de la dépendance. Pourtant, rappelle l'Union, « les mesures envisagées apparaissent bien modestes au regard des besoins exprimés. Elles ne visaient pour l'essentiel que la revalorisation des montants de l'APA pour les plus dépendants, la réduction timide du reste à charge pour les résidents des EHPAD, le soutien aux conseils généraux pour le financement de l'APA et l'aide aux services d'aide à domicile en difficulté. Le montant cumulé de ces différentes dispositions ne devait pas excéder 1,2 milliards d'euros ».

Selon l'Uniopss, « après le grand débat et la profusion des travaux de réflexion capitalisés durant plus de six mois, on ne voit pas bien ce que l'on pourrait encore avancer comme idée neuve ». L'Union rappelle enfin que « tandis que sur le terrain les besoins de milliers d'hommes et de femmes dépendants, de leurs familles, des établissements et services d'aide à domicile ne cessent de croître, la réforme risque de ne pas voir le jour dans un avenir proche. »

Les Auditions

L'Uniopss auditionnée par la commission des affaires sociales de l'Assemblée Nationale concernant le futur débat sur la dépendance

L'Uniopss a été auditionnée le 25 janvier 2011 par la commission des affaires sociales de l'Assemblée Nationale par le président M. Pierre Méhaignerie pour préparer le futur débat sur la dépendance.

Le 25 janvier 2011, à l'occasion d'un cycle d'auditions et de tables rondes organisées par la commission des affaires sociales de l'Assemblée Nationale par le président M. Pierre Méhaignerie, l'Uniopss en la personne de M. Balmay accompagné d'Alain Villez ont présenté, au côté de l'Unccas, la prise de position validée et amendée par le Conseil d'Administration de l'Uniopss de septembre 2010 sur « un nouveau risque de protection sociale relatif à la compensation du besoin d'aide à l'autonomie ».

[www : Fiche 59566](#)

Sanitaire

Nouvelle Conférence Nationale de Santé

La conférence nationale de santé s'ouvre plus largement au secteur médico-social et l'UNIOPSS est représentée au sein de la CNS. Cette représentation sera assurée par M. Daniel HARDY, Vice-président de l'UNIOPSS et Président de l'URIOPSS Bretagne. A savoir également que M. Thierry DAEL, Président du collectif interassociatif sur la santé de Bretagne et Président de la CRSA a été élu président de la commission spécialisée dans le domaine des droits des usagers du système de santé. et M. Lionel DENIAU a été élu membre de la Commission permanente.

Dépendance et 5ème risque entre autres; l'Uniopss reçue par Roselyne Bachelot-Narquin et Marie-Anne Montchamp

L'Uniopss a été reçue le 14 mars dernier par Roselyne Bachelot-Narquin, Ministre des solidarités et de la cohésion sociale et Marie-Anne Montchamp, Secrétaire d'Etat.

A l'ordre du jour, la dépendance et le 5ème risque mais aussi la mise en place des ARS, et des Plans Régionaux de Santé, les jeunes en difficulté.

Dominique Balmay, Président de l'Uniopss, accompagné d'Hubert Allier, Directeur Général et d'Alain Villez, Conseiller technique personnes âgées a été reçu le 14 mars dernier par Roselyne Bachelot-Narquin et Marie-Anne Montchamp. Le point essentiel des échanges a porté sur la réforme de la dépendance et du 5ème risque. Vous trouverez ci joint la déclaration de Dominique Balmay qui a permis de développer les positions arrêtées par le Conseil d'Administration de l'Uniopss en lien avec le Manifeste du groupe de liaison des 31 organisations siégeant au Conseil de la CNSA (GR 31). D'autres sujets ont été évoqués et notamment la mise en place des ARS et des PRS et l'évolution des politiques sociales à l'égard des jeunes en difficulté.

[www : Fiche 60408](#)

Les Rendez-vous



L'Union sociale de Janvier 2012 est un numéro spécial consacré au compte-rendu des 8ème Assises des établissements et services associatifs pour personnes âgées, qui se sont tenues à Marseille, les 24 et 25 novembre 2011.

Dans ce numéro, des synthèses assez étoffées de toutes les interventions en tribune sont présentées.

MÉDICO-SOCIAL ET SOCIAL (SUITE...)

Enfance - Famille - Jeunesse

Protection de l'Enfance

Les Positions du réseau Uniopss-Uniopss

Justice des mineurs : le rôle des associations menacé ?

Citoyens et Justice, la Cnape, la FN3s et l'UNIOUSS qui représentent l'ensemble des associations intervenant auprès des mineurs dans les domaines civil et pénal, constatent de plus en plus que les décisions prises - tant au niveau central que déconcentré - brident les associations et réduisent leur rôle à celui de simple exécutant des services publics. Si cette tendance se confirmait, les associations n'auraient plus les moyens de mettre en œuvre les missions qui leur sont confiées. Cette situation interroge le rôle et la place du secteur associatif dans les politiques publiques relatives à la justice des mineurs et à la prévention de la délinquance.

Accompagnement des services d'investigation - Passage MJIE

Suite à la rencontre interfédérale avec la DPJJ le vendredi 30 septembre 2011, il a été élaboré par les fédérations : CNAPE, Fn3s et l'UNIOUSS, une note interfédérale sur l'accompagnement des services d'investigation - passage MJIE, les procédures administratives. La note s'articule autour de deux points : Détermination des capacités « MJIE » et Préconisations des Fédérations.

Petite Enfance

Les Positions du réseau Uniopss-Uniopss

Pour un big bang des politiques jeunesse !

Dans la perspective des élections présidentielles de 2012, 38 organisations nationales, dont l'UNIOUSS, ont rendu public le 28 novembre 2011, un texte pour une refonte des politiques d'éducation et d'insertion des jeunes, intitulé : Pour un Big-Bang des politiques jeunesse !

Pour ces 38 organisations, le thème de la jeunesse doit être une des priorités des prochaines présidentielles. Elles font une proposition autour du droit pour tous les jeunes à construire leur parcours et à vivre dignement. www.bigbangjeunesse.fr

[www : Fiche 63932](#)

Les Auditions

Suite à la sollicitation de la Secrétaire d'Etat chargée de la famille, Mme Claude Greff, l'Uniopss l'a rencontrée mardi 4 octobre 2011.

L'Uniopss a abordé les points suivants :

- Gouvernance, pilotage de la politique petite enfance au niveau national et sa déclinaison territoriale
- Développement des modes d'accueil
- Diminution de la scolarisation des 2/3 ans
- Paupérisation des familles
- Regard suspicieux porté sur les parents
- Inégalité d'accès aux modes d'accueil
- Les risques qui pèsent sur les associations
- La formation des professionnels

[www : Fiche 63207](#)

Les Auditions

Rencontre interfédérale avec le Directeur de la PJJ

Une rencontre interfédérale, dont l'UNIOUSS, avec le nouveau Directeur de la PJJ s'est tenue le 4 mai 2011 à l'occasion de laquelle les points suivants ont été abordés :

- Reconnaissance pour M. DAUMAS de l'importance du secteur associatif dans la mise en œuvre des politiques publiques et sa contribution aux débats concourant à celles-ci.
- Affirmation du rôle de l'Etat dans le pilotage des politiques publiques.
- De nombreux éléments concernant la MJIE (Mesure Judiciaire d'Investigation Educative)

La MJIE a également donné lieu à une réunion, le 18 juillet entre les fédérations et le Directeur de la PJJ. Ce dernier a ainsi fait connaître son arbitrage sur la nouvelle tarification de la mesure.

Assurer l'avenir de la protection maternelle et infantile

Dans le contexte des réformes de la santé et des collectivités locales, et plus largement de remise en cause des services publics et des politiques de solidarité et de protection sociale, le syndicat national des médecins de PMI, préoccupé, comme de nombreux acteurs de la santé familiale et infantile, par l'avenir du dispositif de protection maternelle et infantile et de planification familiale, a rédigé un document, une déclaration commune proposée à la signature des acteurs de la société civile - associations, représentant les familles comme les professionnels et syndicats- pour défendre le dispositif PMI.

L'UNIOUSS et 14 organisations professionnelles, familiales et citoyennes associatives, syndicales qui se sont regroupées pour réaliser le document intitulé "Assurer l'avenir de la Protection Maternelle et Infantile.

[www : Fiche 63841](#)

MÉDICO-SOCIAL ET SOCIAL (SUITE...)

Aide et soins à domicile

Les Communiqués de Presse

Aide à domicile : décidément, il ne se passe rien !

Le collectif des 16 de l'aide à domicile dénonce dans un communiqué l'absence totale de réponses des pouvoirs publics à ses demandes de mesures permettant de résoudre la crise financière que connaissent les services et notamment par la création d'un fonds d'intervention d'urgence pour les structures en difficultés.

[www : Fiche 59836](#)

La crise des services d'aide à domicile : le collectif des 16 maintient la pression

Non, aider à domicile les personnes et les familles ne doit pas devenir un luxe. Les structures d'aide et de soins à domicile, organismes mutualistes, associations représentatives d'usagers, rassemblées dans un collectif le martèlent depuis plus d'un an déjà. Pourtant, l'Etat reste sourd aux appels au secours répétés des professionnels et des bénéficiaires. Pourquoi un tel silence, laissant tout un secteur en pleine incertitude sur son avenir ? Un secteur dont on sait qu'il répond aux besoins de nos concitoyens, qu'il est porteur d'enjeux sociétaux et qu'il constitue un formidable vivier d'emplois.

Si des solutions à la crise conjoncturelle que subit le secteur ne sont pas apportées rapidement, licenciements et liquidations judiciaires vont s'accroître dans l'année, avec pour conséquence de lourds coûts sociaux : affaiblissement des dispositifs de protection de l'enfance, de soutien et d'accompagnement à domicile des personnes dépendantes, des personnes en situation de handicap, d'aide aux jeunes parents... Pour le secteur de l'aide aux familles, c'est une catastrophe qui s'annonce si aucune réponse n'est apportée à l'augmentation de 8 à 12 % des coûts des charges salariales due à la suppression de l'exonération « Services à la personne ». La situation est dans l'impasse. La CNAF dit à ce jour ne pas avoir l'autorisation du Gouvernement pour mobiliser le budget non consommé de la Branche famille afin de compenser le surcoût. Un nouveau coup dur alors que les services d'aide à domicile pour les personnes âgées étaient déjà en difficulté, notamment en raison des problèmes budgétaires des départements.

Les acteurs de l'aide à domicile ont esquissé l'avenir en réfléchissant à un nouveau système de tarification, en lien avec l'Association des Départements de France. Mais cette réflexion ne répond pas à l'urgence. Le collectif de l'aide et du soin à domicile appelle donc les pouvoirs publics à réagir rapidement sur plusieurs points : prise en compte dans le code de la sécurité sociale des familles fragiles ouvrant droit à l'exonération « aide à domicile » au même titre que les personnes âgées et handicapées, déblocage d'un fonds de soutien sur deux ans pour les services en cas de défaillance des financeurs publics et en parallèle la révision du système de tarification, en partenariat avec les différents acteurs du secteur.

Les structures de l'économie sociale et solidaire que nous représentons, ne pourront se sortir des graves difficultés qu'elles connaissent aujourd'hui sans une réelle prise de conscience des pouvoirs publics.

Sinon, l'aide à domicile, en dépit de sa vocation sociale et solidaire, devra t'elle être considérée comme un luxe réservé aux moins fragiles et aux plus aisés. [www : Fiche 60753](#)

Les Positions du Réseau Uniopss-Uniopss

Réforme de la tarification des SSIAD: le collectif interorganismes adresse ses demandes d'ordre réglementaire, à Roselyne Bachelot-Narquin

Le collectif des organisations représentatives des SSIAD a adressé, par un courrier à Roselyne Bachelot-Narquin, Ministre des solidarités et de la cohésion sociale, ses demandes d'aménagement du projet de décret transmis par la DGCS.

Par le courrier adressé à Roselyne Bachelot-Narquin et Marie-Anne Montchamp, les organisations représentant les SSIAD rappellent les avancées dans le cadre de la rencontre avec la Secrétaire d'Etat, Nora Berra, en octobre 2010 : les principes auxquelles elles sont plus particulièrement attachées, avec leur positionnement sur le projet de décret transmis à la concertation en juillet 2010.

[www : Fiche 59647](#)

Courrier du 28 juin 2011 à Roselyne BACHELOT portant sur la réforme de la tarification et l'élaboration du cahier des charges des SSIAD

L'UNIOUSS et 15 autres organisations représentatives des SSIAD interpellent à nouveau Madame Roselyne BACHELOT-NARQUIN, Ministre des solidarités et de la cohésion sociale quant à l'impossibilité de mettre en œuvre la réforme de la tarification des SSIAD telle qu'elle est aujourd'hui prévue.

Un certain nombre d'insuffisances relatives au contenu du cahier des charges et à la conception propre de la démarche sont constatées.

C'est pourquoi les 16 organisations sollicitent un délai d'un an supplémentaire pour l'application de la réforme, soit à partir du 1er janvier 2013. L'année 2012 pourrait alors être mise à profit pour procéder à une simulation de la réforme sur l'ensemble des SSIAD permettant ainsi le règlement des difficultés rencontrées et la négociation des ajustements nécessaires.

[www : Fiche 61974](#)

Les Auditions

Projet de réforme de la tarification des SSIAD : le collectif rencontre le cabinet de Roselyne Bachelot

Le collectif SSIAD a rencontré le 7 avril Thomas Fournier de Hennezel, directeur adjoint du cabinet de Madame Bachelot, Ministre des solidarités et de la cohésion sociale et le conseiller en charge du dossier, Fabrice Staad pour faire le point sur les demandes des représentants des organisations par rapport à cette perspective de réforme.

[www : Fiche 61090](#)

Insertion - Exclusion

Les Positions du Réseau Uniopss-Uniopss

La participation au centre des préoccupations du ministère

Par un courrier daté du 28 février 2011, la ministre des Solidarités, Roselyne Bachelot-Narquin, a adressé une lettre à Etienne Pinte, président du Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE). Le but de ce courrier : élaborer des recommandations en matière de participation des personnes en « situation de précarité », afin qu'elles contribuent à la définition des politiques publiques qui les concernent. Un groupe de travail a été mis en place au sein du CNLE pour répondre à cette demande. Présidé par la Fnars et l'Uniopss, il s'attachera à cerner les différents modes de participation possibles au niveau institutionnel, les freins à cette participation dans le domaine de la lutte contre l'exclusion et à définir les modalités qui permettent sa mise en œuvre. Pour mener à bien sa mission, ce groupe de travail s'appuiera sur les travaux menés par l'administration sur la participation des usagers dans le cadre des plans territoriaux d'insertion. Les travaux conduits par le réseau Uniopss/Uriopss sur ce thème depuis des années se trouvent ainsi reconnus.

L'UNIOPSS se positionne contre la contractualisation des structures d'accueil, d'hébergement et d'insertion

Dans le cadre de la réforme de la tarification des CHRS, la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS) avait envisagé de faire signer aux associations un précontrat pour l'année 2011, en attendant les résultats d'une étude nationale des coûts qui viendrait fournir les éléments de coûts permettant de revoir le financement des CHRS.

Le secteur associatif, avait plaidé pour une année blanche en 2011, permettant à la fois de tirer les enseignements de cette étude et d'expérimenter éventuellement un nouveau système qui en découlerait, pour une mise en œuvre qui n'interviendrait pas avant 2012 au plus tôt.

Ils n'ont pas été entendus, la DGCS a proposé un modèle de précontrat type dans la circulaire du 4 mars 2011. L'UNIOPSS s'est positionnée contre ce précontrat.

L'Uniopss se prononce sur le rapport Daubresse

L'Uniopss donne son avis sur le rapport intitulé "Mission présidentielle sur l'amélioration du RSA et le renforcement de son volet insertion" que M. Marc-Philippe Daubresse, ancien ministre des Solidarités actives, a remis au Chef de l'Etat le 14 septembre 2011.

[www : Fiche 63154](#)

Les Communiqués de presse

On pourrait même expulser les pauvres qui n'ont plus qu'une tente !

Les associations du collectif ALERTE-UNIOPSS auxquelles se joint l'Association Nationale des Gens du Voyage Catholiques (ANGVC) dénoncent les dispositions d'une proposition de loi adoptée le 16 novembre 2011 en première lecture par l'Assemblée Nationale. Ce texte relatif aux habitats légers de loisirs et à l'hébergement de plein air risque de jeter à la rue les milliers de familles contraintes de vivre à l'année sur un terrain de camping.

En effet les dispositions d'un nouvel article L. 335-1 de ce projet oblige les personnes qui résident en camping pendant plus de 3 mois à justifier d'une résidence principale. Il instaure par ailleurs de nouvelles taxes de séjour.

[www : Fiche 63960](#)

Les Rendez-vous

Un guide Alerte/Partenaires sociaux sur l'accompagnement vers l'emploi

Depuis 6 ans, le collectif ALERTE, composé de 36 associations nationales de lutte contre la pauvreté et l'exclusion et animé par l'Uniopss, travaille avec les Partenaires sociaux afin d'essayer de remonter aux causes de la pauvreté et de l'exclusion qui se trouvent, pour l'essentiel, dans le système économique.

Depuis 2 ans, le groupe ALERTE-Partenaires sociaux a travaillé sur l'élaboration d'un guide commun concernant l'accompagnement vers et dans l'emploi.

Ce travail est aujourd'hui achevé. Il a été présenté et débattu lors d'un colloque qui s'est tenu le 10 février 2011 au Conseil Economique, Social et Environnemental auquel plus de 250 personnes ont participé, y compris des personnes accompagnées qui ont pu largement s'exprimer.

[www : Fiche 59845](#)

Logement : l'Uniopss interpelle le chef de l'Etat

L'Uniopss a signé le 2 août une pétition interpellant le Président de la République sur les politiques menées en matière de logement depuis son élection. Dans ce texte... l'Uniopss ainsi que de nombreuses associations du secteur ont rappelé que le nombre de mal-logés et de sans-abris ne fait qu'augmenter et que les associations, travailleurs sociaux, médecins, bénévoles ou simples citoyens, ne peuvent plus faire face. « A des besoins grandissants, on répond par des budgets, déjà étriés, amputés en 2011 de 41 millions d'euros. Vous préconisez des solutions pérennes. Mais où sont-elles ? Votre ministre du Logement affirme vouloir diminuer le nombre de place d'hôtels pour les remplacer par des places de logements. Comment croire que cette nouvelle promesse ne restera pas, une fois de plus lettre morte ? », s'interrogent les signataires avant de demander que cesse l'abandon à la violence de la rue de milliers d'hommes et femmes.

EMPLOI - RESSOURCES HUMAINES

L'Uniopss, Centre National d'Animation et de Ressources

Les créations d'associations et l'emploi dans le secteur en 2009

Disposer de chiffres réguliers et fiables est devenu aujourd'hui indispensable pour bien comprendre l'évolution de l'emploi et du poids économique des associations sanitaires et sociales.

Ce travail fait donc suite à la fiche du Cnar Action sociale, médico-sociale et santé, porté par l'Uniopss, de novembre 2009 qui suivait la période 2000-2007 (Fiche Uniopss n°52888). Il comporte les dernières informations disponibles concernant la dynamique de création d'associations dans le secteur sanitaire et social, d'une part, et le bilan de l'emploi en 2009, d'autre part.

[www : Fiche 58965](#)

Associations sanitaires et sociales - Bilan de l'emploi sur 10 ans et conjoncture 2011

Cette étude dresse un portrait fin de l'emploi sur les différents secteurs qui composent l'action sanitaire et sociale.

La barre symbolique du million d'emplois est en passe d'être atteinte en 2010. Sur 10 ans, la progression est même impressionnante. Près de 260 000 emplois nouveaux ont été créés. L'ensemble sanitaire et social associatif a continué à croître de 2% en 2010, faisant de ce secteur un des rares en mesure de créer des emplois. Même si leur modèle économique basé sur une pluralité de ressources a montré toute sa résilience, la crise a fini par les rattraper.

L'analyse conjoncturelle indique qu'à partir du dernier trimestre 2010 un cycle de destruction d'emplois a démarré et s'est prolongé sur les six premiers mois de 2011.

[www : Fiche 64118](#)

L'Uniopss, dans le cadre du Dispositif Local d'Accompagnement (DLA), porte la fonction de Centre National d'Animation et de Ressources (Cnar) sur le secteur de l'action sociale, médico-sociale et la santé.

L'emploi d'aide à domicile - Enjeux économiques

L'étude « Emploi d'aide à domicile : Enjeux économiques » dresse un portrait détaillé de ce secteur et des acteurs qui le compose avec une analyse sur 10 ans et les dernières informations disponibles sur la conjoncture de l'emploi au 1er semestre 2011. Il ressort les points suivants :

- Un secteur associatif particulièrement présent : 4.400 établissements employant 184.500 salariés.
- Au sein de l'économie sociale, et au-delà du seul secteur associatif, 90 établissements sous le statut de coopératives, mutuelles ou fondations ont une activité d'aide à domicile et emploient 4.900 salariés.
- Un secteur lucratif stricto sensu (entreprises individuelles et sociétés) de plus de 2.000 établissements et 38.000 salariés, en croissance régulière depuis 2004.
- Des particuliers employeurs dont le nombre de comptes, hors garde d'enfants, est de 2.036.500, pour un total de 530 millions d'heures, et une masse salariale de près de 4,8 milliards d'euros.

Depuis 2000, le secteur associatif est en retrait au profit du secteur lucratif.

En 2000, les associations représentaient 93% des établissements privés de l'aide à domicile ; des proportions équivalentes en termes de salariés et de masse salariale. En 2010, elles représentent 67% des établissements, 81% des salariés et 84% de la masse salariale. Au plan territorial, on note une présence exclusive du secteur associatif dans certains départements ruraux (Gers, Creuse), mais minoritaire dans d'autres (Paris, Yvelines, Côte d'Or, Hauts-de-Seine).

Les associations touchées par le ralentissement de la croissance du secteur depuis fin 2009 : depuis la fin 2009 et le 2nd trimestre 2011, les associations enregistrent une perte de 5.800 emplois. Le volume d'emplois observé au 2ème trimestre 2011 est ainsi revenu au même niveau que fin 2008.

En termes de difficulté, des situations variables d'une région à l'autre. La situation est la plus délicate dans les régions : Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, Haute-Normandie, Centre et Poitou-Charentes.

[www : Fiche 64119](#)



203 G, avenue Patton - BP 20219
35702 Rennes Cedex 7
Tél. 02 99 87 51 52
Fax 02 99 38 54 90
uriopss@uriopss-bretagne.asso.fr